

Communiqué

Le 29 mars 2010

L'avis du SAF sur la formation des audioprothésistes

Pas de liste d'attente chez les audioprothésistes en France

Il est actuellement formé environ 120 audioprothésistes par an dans notre pays, sans compter les professionnels formés chaque année en Belgique qui reviennent exercer en France. Les 5 centres de formation :

- **Université Claude Bernard Lyon 1.** Dirigeant : **Professeur Lionel COLLET**, président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et actuel président de la Conférence des présidents d'universités (CPU).
- **Conservatoire national des arts et métiers de Paris.** Dirigeants : **Professeur Patrice TRAN-BAHUY**, chef de service ORL de l'Hôpital Lariboisière de Paris et **Professeur Alexandre GARCIA**.
- **Faculté de Pharmacie de l'Université Henri Poincaré - Nancy 1.** Dirigeants : **Professeur Claude SIMON**, chef de service ORL de l'Hôpital Central de Nancy et **Docteur Joël DUCOURNEAU**.
- **Faculté de Pharmacie de l'Université Montpellier 1.** Dirigeant : **Professeur Jean-Luc Puel**
- **Faculté de médecine de l'Université de Rennes 1;** Formation localisée à Fougères (35), au sein de la CCI. Dirigeant : **Professeur Benoît GODEY**, chef de service adjoint ORL du CHU de Rennes.

Nous sommes régulièrement pris à partie au sujet du « *nombre dérisoire de professionnels* » formés chaque année ou du « *numerus clausus informel* » fixé par « *les organismes représentatifs de la profession* ». Ces affirmations non étayées sont en premier lieu désobligeantes envers les personnalités citées plus haut, au regard notamment de l'autonomie des Universités.

Elles sont d'autant moins compréhensibles qu'**il n'a jamais été constaté, à ce jour, de problème d'offre de soins sur tout le territoire.** En effet, partout en France, **tout malentendant peut obtenir un entretien avec un audioprothésiste dans un délai de quelques jours.** Bien entendu, des délais plus longs peuvent exister chez certains audioprothésistes à forte réputation ; pour autant, la densité professionnelle n'a aucune influence sur ce fait.

Même si notre profession est confrontée à un problème de répartition, comme pour d'autres professions de santé, entre des régions légèrement sur dotées comme l'Île de France et la Côte d'Azur, et d'autres sous dotées comme certaines régions rurales, **il n'existe pas de liste d'attente chez les audioprothésistes en France.**

De nombreux professionnels formés, une solution à tous les problèmes ?

En Italie, quelque 400 audioprothésistes sont formés chaque année ; une grande partie d'entre eux se trouvant contraints d'exercer une profession annexe. L'exemple de l'Italie fragilise le lien trop souvent fait entre le nombre de professionnels et les pratiques tarifaires : c'est en effet dans ce pays que l'on trouve les

Syndicat des Audioprothésistes Français - 19 rue d'Odessa - 75014 PARIS

Patrick ARTHAUD - Président - Tél. 04 70 28 29 64 - patrick.arthaud@lma03.com
Luis GODINHO - Vice-président - Tél. 01 43 22 38 40 - audition@wanadoo.fr

prix les plus élevés d'appareillages auditifs, comparativement à la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suède (Etude Européenne CNSA/Alcimed sur le marché et les prix des aides techniques, décembre 2009). Ce lien se pose aussi dans notre pays en ce qui concerne l'optique. Le nombre d'opticiens a subi une forte progression (+71%) entre 2000 et 2007 (troisième rapport de l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé). « *Le nombre d'opticiens en France ne cesse d'augmenter. En 2009, il s'est encore ouvert 500 nouvelles boutiques, portant à plus de 11 000 leur nombre, contre 7 000 en 1998.* » (Challenges, mars 2010). Malgré cette forte densité professionnelle, des questions sur l'évolution des dépenses d'optique médicale continuent d'être posées par les médias et les rapports officiels (Note HCAAM sur les dispositifs médicaux, mai 2008).

La densité professionnelle en audioprothésistes ne résoudra pas **la question économique du reste à charge**. Elle ne résoudra pas, non plus, la stigmatisation liée à la malaudition, dont l'effet direct est qu'un **très grand nombre de personnes** continue de subir **les effets néfastes** de leur perte auditive, avec des **conséquences psychiques et psychologiques** à fort retentissement sur **leur autonomie et leur qualité de la vie**. Cela a été notamment mis en évidence par la récente étude internationale « *Hear the World* » : « **les aides auditives sont associées irrémédiablement au troisième âge, plus que tout autre aide au handicap (les lunettes, les fauteuils roulants, les béquilles ou encore les canes pour les malvoyants).** Cette mauvaise perception a des conséquences sociales sérieuses pour les 700 millions de personnes à travers le monde qui vivent avec une perte auditive. ».

Un ajustement et une planification raisonnés du nombre de professionnels aux besoins à venir de la population, en formant plus de professionnels dans les 5 écoles existantes

Le SAF est opposé à la création de nouveaux centres de formation en audioprothèse afin de maintenir la qualité de l'enseignement dispensé. Une augmentation du nombre d'écoles n'est en effet pas souhaitable car les audioprothésistes enseignants ayant les qualités pédagogiques nécessaires sont rares et leur nombre ne peut évoluer que graduellement. **La qualité de la formation aux diplômés d'état d'audioprothèse se verrait dégradée en cas de multiplication des écoles.**

Néanmoins, en tant que représentants responsables de la profession, nous devons anticiper les évolutions démographiques qui nous attendent. En effet, la part des 65 ans et plus doit passer de 16.7% à 21.7% de la population Française entre 2010 et 2025, soit une augmentation de 30% dans les 15 prochaines années (Source : Insee, situations démographiques et projections de population 2005-2050).

De plus, **le récent plan 2010-2012 en faveur des malentendants, présenté par le Secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la solidarité,** prévoit des mesures de dépistage systématique des troubles de l'audition pour les jeunes et vers 60 ans, ainsi qu'une amélioration de la prise en charge des appareillages pour les adultes devenus sourds. La bonne application de ces mesures **devrait entraîner une augmentation du taux d'appareillage dans notre pays.**

Il faudra donc, à l'avenir, **former plus de professionnels dans les 5 écoles existantes.**

Pour traiter du sujet, **nous demandons la création d'une commission réunissant des représentants du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Collège national d'audioprothèse, des syndicats professionnels et des responsables des cinq centres de formation.**

Le SAF soutient une formation de qualité, un ajustement et une planification raisonnés du nombre de professionnels, afin de couvrir au mieux les besoins à venir de la population.